



**Fabien BAGNON**

À Abdel, cil.montchat@outlook.fr, Claude, Tristan, Marie, Alexandra, Jimmy, MAIRE, DUBOIS-BERTRAND, moi, Eva, Jean ▾

12:04 (il y a 10 heures)



Bonjour,

Je prends bonne note de votre position concernant la mise à sens unique de l'avenue Rockefeller.

Nous en avons déjà parlé lors de notre rencontre du 15 novembre 2023, vous proposez de maintenir la Voie Lyonnaise n°12 sur l'avenue Rockefeller tout en conservant le double sens de circulation ; cette solution n'est pas envisageable car elle présenterait un impact sur les arbres et une réduction du trottoir nord. La solution proposée par l'avenue Esquirol ne répond en outre pas aux besoins de déplacements cyclables sur le secteur, avec de nombreux points noirs signalés sur l'avenue Rockefeller, tant pour les piétons que les cyclistes.

L'expérimentation de la mise à sens unique de l'avenue Rockefeller sera réalisée a posteriori de la délibération prévue au printemps 2024. Néanmoins, comme cela a été rappelé par Michaël MAIRE et par les services lors de la réunion du 6 février 2024, la délibération évoquera l'expérimentation de la mise à sens unique de l'avenue Rockefeller.

Lors de l'expérimentation de l'insertion d'une piste bidirectionnelle par la mise en sens unique de Rockefeller, il pourra être proposé comme vous l'avez suggéré un aménagement cyclable sur l'avenue Esquirol. Les services étudient actuellement la faisabilité d'une vélorue avec suppression de places de stationnements qui pourrait être mise en place sur l'avenue Esquirol afin de sécuriser davantage les cyclistes qui emprunteraient cet itinéraire. À noter que les vélorues sont des aménagements qui figurent au programme cadre des voies lyonnaises, en lien avec les recommandations du CEREMA.

Je vous confirme que le projet a été adapté en fonction des retours de la concertation et des échanges avec les acteurs du secteur. Les Hospices Civils de Lyon, l'Hôpital Edouard Herriot ainsi que le SDMIS ont notamment été rencontrés à plusieurs reprises ces derniers mois afin d'aboutir à une solution acceptable pour les besoins des véhicules d'urgence tout en améliorant la circulation des cycles et la sécurité des piétons. Les échanges ont permis de converger sur un tracé et des modalités d'aménagement partagés et validés par les HCL et la Métropole de Lyon.

Je tiens à vous rassurer sur le fait que les études menées intègrent bien l'ensemble des projets structurants du secteur.

Comme validé lors de la réunion du 6 février 2024, un atelier circulation sera organisé autour de fin avril avec les habitants pour poursuivre les échanges et trouver la meilleure solution pour tous.

Enfin, vous trouverez, ci-joint, le courrier en réponse à votre dernier courrier qui vous est transmis en parallèle.

Bonne journée et à disposition

**Fabien BAGNON**

Vice-Président délégué à la voirie et aux mobilités  
actives  
Conseiller métropolitain Lyon Centre



Métropole de Lyon  
20, rue du Lac  
CS 33569  
69505 Lyon cedex 03  
<http://www.grandlyon.com>